

**Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TN-720, TN-750, TN-780, TN-3310, TN-3320, TN-3330, TN-3335, TN-3340, TN-3350, TN-3360, TN-3370, TN-3380, TN-3385, TN-3390, TN-3395 Toner
Forme du produit	Mélange
Numéro du fiche de données de sécurité	PT472-01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées Ces produits sont du toner noir en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. Cette cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués. Les informations fournies dans cette SDS (Fiche de sécurité) ne sont cohérentes que pour l'utilisation spécifiée par Brother.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Telephone (for information): +81-52-824-2735

Importateur (Europe)
Brother International Europe Ltd.
1 Tame Street, Audenshaw, Manchester M34 5JE, UK
Brother International (Nederland) B.V.
Zanderij 25, 1185 ZM Amstelveen, The Netherlands
Telephone (for information): +44-161-330-6531

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sds.info@brother.co.jp

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC +1-703-527-3887 (International)

For France only:
Antipoison Center telephone number: ORFILA +33-1-45-425-959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [GHS]

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro index	% massique	Limite de concentration spécifique (LCS)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Styrene-acrylate-copolymer	25767-47-9	607-806-7	-	80-85	-	Non classé	Sans objet
Carbon Black (bound)	1333-86-4	215-609-9	-	5-7	-	Non classé	01-2119384822-32-XXXX
Paraffine (cire de)	8002-74-2	232-315-6	-	3-5	-	Non classé	Enregistré
Fatty acid ester	**	-	-	3-5	-	Non classé	Enregistré
Silicon dioxide (amorphous)	844491-94-7	430-570-1	-	=<2	-	Non classé	Enregistré
Styrene-acrylate Resin	**	-	-	0.1-2	-	Non classé	Sans objet
PMMA	9011-14-7	618-466-4	-	1-3	-	Non classé	Sans objet
Silicon dioxide (amorphous)	112945-52-5	601-216-3	-	=<1	-	Non classé	Sans objet
Zinc stearate	557-05-1	209-151-9	-	<0.2	-	Non classé	Sans objet

** CONFIDENTIEL

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Inhalation (poussières) : Pour des grandes quantités: Peut irriter le système respiratoire. Difficultés respiratoires croissantes. Éternuements. Toux Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux Contact avec la peau : Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation Ingestion: Peut provoquer des maux d'estomac. Voie d'exposition peu probable
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , jet d'eau ou mousse ordinaire
Moyens d'extinction inappropriés	Ne PAS utiliser un jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Peut former des nuages de poussières explosifs dans l'air chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Ne pas utiliser d'eau à haute pression afin d'éviter de créer un nuage de poussière et de répandre la poussière de l'incendie. Utiliser un masque à gaz adapté au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone. Porter un SCBA (appareil respiratoire autonome) durant la phase d'attaque des opérations de lutte contre l'incendie et pendant le nettoyage de lieux clos ou peu aérés immédiatement après un incendie. Le personnel non équipé d'une protection respiratoire convenable doit quitter la zone afin d'éviter une exposition importante à des gaz de combustion toxiques provenant de toute source.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Mettre en place une ventilation adaptée Éviter le contact avec la peau et les yeux Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Un masque adéquate avec filtre type A/P peut être approprié

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Balayer le toner renversé ou l'ôter au moyen d'un aspirateur, puis le transférer avec précaution dans le récipient scellé. Balayez doucement pour réduire la génération de poussière lors du nettoyage. En cas d'utilisation d'un aspirateur, le moteur doit être déclaré comme résistant aux explosions de poussières. Il est possible que les particules très fines capturées par l'aspirateur soient à nouveau relâchées dans l'environnement à cause du diamètre des pores du sac ou du filtre.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Conserver hors de la portée des enfants. Eviter la formation de poussière. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de poussières. Éviter le contact avec les yeux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation. Conserver à l'écart des oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Ces produits sont du toner noir en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. Cette cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Carbon Black (bound) 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	-
Paraffine (cire de) 8002-74-2	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	-
Zinc stearate 557-05-1	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Carbon Black (bound) 1333-86-4	-	TWA: 3 mg/m ³	-	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³
Paraffine (cire de) 8002-74-2	-	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Zinc stearate 557-05-1	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³	-

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Carbon Black (bound) 1333-86-4	-	-	TWA: 4 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³
Paraffine (cire de) 8002-74-2	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 4 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³
Silicon dioxide (amorphous) 112945-52-5	TWA: 4 mg/m ³	-	-	-	-
Zinc stearate 557-05-1	-	TWA: 3 mg/m ³	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Équipement de protection individuelle Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :

Protection des yeux/du visage Lunettes de sûreté.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Vêtements à manches longues et pantalons couvrants

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée. En cas d'épandage important : porter un masque anti-poussière approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Poudre
Couleur	noir
Odeur	Inodore

Seuil olfactif	Aucune information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Not applicable	
pH (en solution aqueuse)	Sans objet	
Point de fusion / point de congélation	110 °C	
Point / intervalle d'ébullition	Not applicable	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1.15	(H ₂ O=1)
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Sans objet	
Viscosité dynamique	Not applicable	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	Limites d'explosivité des particules de toner en suspension dans l'air égales à celles de la poussière de charbon
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter les frictions, les étincelles ou tout autre moyen d'allumage

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Acute LC ₅₀ > 3.4 mg/l (4 h) (La plus importante concentration techniquement réalisable) (méthode OCDE 436) Acute LC ₅₀ (1 hour) > 13.6 mg/l (Ce chiffre est calculé selon les recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses IATA DGR 2.6.2.2.4.2 et 3.6.1.5.3.1)
Contact oculaire	Aucune information disponible
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané
Ingestion	Acute LD ₅₀ > 2000 mg/kg (méthode OCDE 420)

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée)	4,459.50 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée	Non irritant (méthode OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant faible pour l'oeil (méthode OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 429)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Test AMES : Négatif (méthode OCDE 471)

Cancérogénicité

Noir de carbone: En 1996, l'IARC (Centre international de recherche sur le cancer) a réévalué le noir de carbone et l'a considéré comme substance cancérigène du Groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). Cette classification est attribuée aux produits chimiques pour lesquels les preuves chez l'homme sont insuffisantes. Les preuves chez l'animal suffisent toutefois pour établir un diagnostic de cancérogénicité. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons. En outre, les bio-essais de deux ans sur le cancer utilisant une préparation de toner traditionnel contenant du noir de carbone n'ont démontré aucune association entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez le rat.

Les autres éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

Effets potentiels sur la santé

Œil : Peut provoquer une légère irritation

Peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée

Ingestion : L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

Inhalation : Voie d'exposition peu probable Une surexposition peut provoquer une irritation respiratoire.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié
Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Zinc stearate	1.2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter le toner ou les cartouches de toner dans le feu, ceci peut causer la propagation du feu et risquer d'occasionner des brûlures. Broyer les cartouches de toner peut provoquer des coups de poussières, il faut donc effectuer le broyage en milieu contrôlé. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac	Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU-Regulations

* Ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 ANNEXE XVII.

* Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate à l'autorisation du règlement (CE) n ° 1907/2006 du règlement REACH.

* Ne contient aucune substance répertoriée dans le règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 ANNEXE XIV.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
**	Secret industriel		

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Date de révision 28-avr.-2021

Date d'émission 27-avr.-2011

Remarque sur la révision

Sections de la FDS mises à jour : 1 , 3

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).